



« Retraités, faites un effort ! »

Le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a reconnu demander aux retraités "un effort". «Je leur dis qu'ils le font pour les plus jeunes générations et pour récompenser le travail. Ce n'est pas un effort pour alimenter les caisses de l'État »

LE 28 SEPTEMBRE, AGISSEZ AVEC LE GROUPE DES 9

Le groupe des 9 a dès les manifestations de mars, décidé d'une action le 28 septembre.

Dans le Loiret, Les organisations présentes ce 24 août, "UNIR CFE-CGC", CGT retraités, FGR-FP, SFR FSU, constatent et déplorent que l'effort demandé au retraités ne cesse de s'accroître.

La journée d'action décidée par les neufs organisations: UCR CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, SFR FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires, doit marquer notre ferme opposition aux mesures envisagées et envers le discours culpabilisant les retraités qui devraient consentir ces sacrifices au profit des plus jeunes. Le texte commun qui sera élaboré le 11 septembre au niveau national sera communiqué dès que possible.

28 septembre:

14H00. Manifestation à Orléans au départ du parvis de la Cathédrale à destination de la Place d'Arc via place du Martroi et rue de la République s'accompagnant d'une distribution du tract national.

15H00 Jonction avec la manifestation régionale qui doit démarrer de place d'Arc, liée à la présence à Orléans du 1er ministre au congrès de l'ARF (Association des Régions de France. Demande d'audience au préfet.

Envoi aux parlementaires locaux de la lettre datée de mai 2017 au président de la république, restée sans réponse à ce jour. Vous pouvez l'envoyer individuellement à votre député :

<https://www.nosdeputes.fr/circonscription/departement/Loiret>

Les efforts demandés :

La hausse de 1,7annoncée de la CSG est en réalité une attaque sans précédent contre les retraites et les retraités, désignés comme des parasites mangeant le pain des jeunes, et contre les fonctionnaires.....

Hausse de le CSG :

Ce que vous aurez en moins par mois selon votre pension :

1200 euros: -25 euros
1500 euros : -26 euros
1700 euros :-29 euros
2000 euros : -34 euros
2400 euros : -58euros,
etc

Le remplacement par la CSG des cotisations chômage et maladie pour les salariés du secteur privé, qui représentent 3,15% du salaire (2,40% pour l'assurance-chômage, 0,75% pour l'assurance-maladie fait payer par les vieux et les fonctionnaires une augmentation minimale de pouvoir d'achat pour les jeunes, sans toucher au coût du capital. C'est négliger que cet impôt est largement supporté par les salarié-e-s, actifs ou non. Sachant que depuis la mise en place de la CSG en 1991, la part de la cotisation dans le financement de la sécurité sociale est passée de 86,8 % à 67,3 % alors que la part de l'impôt incluant la CSG, d'ailleurs supportée largement par les salariés actifs ou non est passée de 4,9 % à 28,6 %.

La réduction des APL ampute aussi les revenus d'un certain nombre de retraités, notamment ceux qui seront épargnés par la hausse de la CSG! Il ne dit pas que la promesse d'une baisse de la taxe d'habitation pour ceux qui paieront la hausse et d'une baisse des impôts pour tous, pour les entreprises comme pour les ménages » il ne dit pas que tout ceci contribuera à réduire les services publics notamment locaux, faute de moyens. Ce qui sera « gagné » en cotisations ou impôt sera à déboursier pour des services privés.

La réforme annoncée des retraites, même si elle ne touchera pas directement les actuels retraités, n'offre guère, elle non plus, de perspective de progrès pour l'ensemble des retraités, actuels et à venir ! L'affirmation que le gouvernement augmentera le minimum vieillesse alors qu'il baisse les retraites peut faire craindre que la pension de retraite ne soit plus considérée comme une continuation du salaire acquise par cotisations mais comme une prestation sociale relevant de la solidarité nationale.

Concernant la santé, la promesse de remboursement à 100% des lunettes, prothèses dentaires et auditives passe par les complémentaires, mettant encore en difficulté les mutuelles, qui devront se soumettre à leurs règles comme le montre l'évolution de la MGEN dans le cadre du référencement (voir les articles de Pour). Il s'agit de développer une protection sociale à plusieurs vitesses et de faire de la place pour les surcomplémentaires!

Le cap fixé est bien de casser la sécurité sociale solidaire, de réduire le lien entre production de richesse et protection sociale par la cotisation en baissant les cotisations salariales pour les remplacer par de la CSG, que la limitation à 30% de prélèvement pour les entreprises fait peser finalement encore sur les salariés.

AGIR !!!!!

En réponse à la lettre aux retraités du 18 avril, du candidat Macron, qui s'engageait à « valoriser et renforcer votre rôle indispensable dans la société. Car vous êtes d'ores et déjà les artisans de notre cohésion sociale. Au sein des familles bien sûr mais aussi des associations, des communes. Je m'appuierai donc sur votre expérience et sur votre engagement pour bâtir une société plus bienveillante et plus unie....Vous l'aurez compris: pouvoir d'achat, protection face aux risques et implication dans la vie sociale sont les trois piliers sur lesquels sera fondée la politique que je mènerai pour vous garantir une vie meilleure. » **les 9 organisations de retraités qui agissent ensemble depuis plusieurs années : CGT retraités, UCR FO, retraités CFTC, UNIR CFE CGC, SFR FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires-UNRPA), lui ont rappelé en lettre du 19 mai nos exigences et demandes :**

-Attachement au socle social représenté par la Sécurité sociale et au système des retraites fondé sur la répartition à prestation définie. Chacun reçoit selon ses besoins, cotise selon ses moyens, ce qui permet l'acquisition de droits sans les cotisations correspondantes (maternité et éducation des enfants, précarité, réversion, etc.).

-Refus d'un système de retraite par répartition à cotisations définies (dit système à point) qui s'apparente au système suédois. Pour rappel, le 1^{er} ministre suédois déclarait en février 2012 que les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans s'ils voulaient bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.

-Reconnaissance de la place des retraité-e-s : créer un lieu permettant le dialogue et la concertation avec les organisations syndicales de retraités.

Dans le Loiret, le CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) n'est toujours pas installé ! Les membres présents de l'intersyndicale ont convenu d'élaborer des propositions communes pouvant être communiquées dès la première réunion de l'instance : maisons de retraite, transports, logement etc.

-Revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2017 ; retour au 1^{er} janvier de chaque année, rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 4 ans et indexation des retraites et pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation

-Refus de l'augmentation pour 60 % de retraités d'augmenter de 1,7 point la CSG, qui est un impôt, pour compenser les baisses de cotisations salariales, amputation qui s'ajoute aux 0,3 % de la CASA, à la suppression de la 1/2 part et à la fin de l'exonération des majorations familiales. Rappelons aussi qu'au 1^{er} janvier 2015, 400 000 retraités assujettis au taux réduit de 3,8 % de la CSG ont été alignés au taux de 6,6 % et pour ces retraités se rajouteront les 1,7 % de CSG.

-S'agissant de l'aide à l'autonomie, nos organisations considèrent que les pouvoirs publics doivent permettre le libre choix pour les personnes et leur entourage. Il est scandaleux de faire supporter aux familles le financement de la perte d'autonomie notamment par la vente du patrimoine lorsqu'il existe et de privilégier le recours à l'assurance privée individuelle. L'aide à l'autonomie doit être prise en charge par la Sécurité sociale, par une extension du domaine de l'assurance-maladie. Les 9 revendiquent un nouveau modèle économique du secteur basé sur les principes du service public.

Retrouvez l'intégralité des courriers dans le site de vos syndicats ou sur le site du snes, onglet retraités : <http://www.snes.edu/-Action-Actualites-.html>

Et ENCORE UN EFFORT : SYNDIQUEZ-VOUS ! Plus que jamais les retraités ont besoin de rester syndiqués pour défendre collectivement leurs droits individuels, les droits collectifs et une certaine vision d'une société solidaire.

Contactez votre syndicat et donnez vos coordonnées à SFR FSU 10 Rue Molière 45000 ORLEANS, fsu45sfr@orange.fr et si besoin 0686670165